

## 1. DEFINITIONS

Les mots et expressions, ci-après auront, dans le cadre du Contrat de Service, la signification suivante :

**Haut Débit Sans Fil :** désigne une ligne d'abonné par voie hertzienne, à partir d'une technologie permettant de transmettre des signaux numériques haut et très haut débit sur le réseau d'accès satellitaire ou autres et de boucle locale radio.

**Client :** désigne la personne physique, résidant en France métropolitaine, disposant de sa pleine capacité, qui s'inscrit au Service dont, par son inscription, elle accepte les conditions.

**Contrat de Service :** désigne les présentes Conditions de souscription, le contrat d'abonnement, la documentation commerciale présentant le Service ainsi que les éventuels avenants, à l'exclusion de tout autre document.

**Eligibilité de l'abonné :** Désigne l'accord communiqué par WizeO par courrier à l'abonné, sous réserve des études économiques et topographiques de la zone de couverture.

**Identifiant :** désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe permettant au Client de se connecter aux Services.

**Site WizeO :** désigne le site Internet de WizeO accessible via l'adresse suivante : <http://www.wizeo.com>

**Services :** désigne les Services WizeO fournis par WizeO au Client dans les conditions définies aux présentes Conditions de souscription.

**Kit de connexion abonné :** désigne le matériel (une antenne, un cordon coaxial, un boîtier de connexion, mis à disposition de l'abonné et nécessaire à la réception du signal du réseau et du Contrat des Services.

**Zone de couverture Haut Débit Sans Fil :** désigne la liste des communes ou arrondissements à l'intérieur desquels WizeO est à même de fournir les divers forfaits des Services auprès d'un abonné éligible.

**Installation de base :** comprend la pose de l'antenne en extérieur ou en intérieur, le passage du câble coaxial entre l'antenne et le boîtier de connexion situé à l'intérieur de l'habitation de l'abonné. Une alimentation électrique devra être prévue à proximité du boîtier de connexion. Un câble RJ45 est fourni dans le kit de connexion pour relier le boîtier à l'ordinateur.

**Installation téléphonique :** comprend un boîtier à intercaler entre le boîtier de connexion de l'installation de base et l'ordinateur du client.

## 2. OBJET

Les présentes Conditions de souscription ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles WizeO fournira au Client, qui les accepte, les Services.

Toute utilisation des Services est subordonnée au respect des présentes Conditions de souscription.

## 3. DESCRIPTION DES SERVICES

Les Services sont conservés sur le serveur de WizeO, ce qui signifie que le Client ne pourra ni recevoir ni consulter ces messages. L'abonné doit sauvegarder ses e-mails sur un support séparé. Toute résiliation du contrat entraîne l'effacement automatique des e-mails de l'abonné. WizeO se réserve le droit de supprimer de ses serveurs les courriers électroniques lus et non lus de l'abonné dans le cas où le compte de messagerie n'aurait pas été consulté pendant une période ininterrompue de six (6) mois ou en cas de force majeure ou technique. L'abonné renonce expressément par les présentes à engager la responsabilité de WizeO à ce titre.

Ces éléments pourront faire l'objet d'un réajustement par WizeO qui en informera préalablement le Client moyennant un préavis raisonnable.

Dans tous les cas, l'adresse choisie par le Client au moment de l'inscription au Service sera son adresse de référence et, en particulier, sera la seule utilisée dans les relations entre le Client et WizeO sous réserve que cette adresse soit disponible.

Les Forfaits incluent également, sur demande et sans engagement de disponibilité, un service d'hébergement qui consiste en la réservation d'un espace de stockage de pages Web composant les pages personnelles du Client d'une capacité maximale de cent (100) Mo. Tout stockage de fichiers et/ou de données dépassant cette taille maximale ne pourra être effectué sur le service d'hébergement. Ce seul pourra faire l'objet d'un réajustement par WizeO qui en informera le Client moyennant un préavis raisonnable.

En application de la loi en vigueur, l'appartient au Client, pour bénéficier du service d'hébergement, de s'identifier au moyen d'un formulaire d'identification mis à sa disposition par WizeO.

Les sites proposés dans le cadre du service d'hébergement ne sont pas des sites de téléchargement. En conséquence, WizeO se réserve le droit de supprimer tout site qui aurait pour objet de proposer un téléchargement ou, de manière plus générale, qui aurait un ratio de transfert réseaux/nombre d'appels anormal ou disproportionné. L'exécution des programmes CGI (Common Gateway Interface), autres que ceux fournis par WizeO, est interdite.

La fourniture du service d'hébergement est matérialisée par l'ouverture d'un compte FTP permettant la mise à jour des pages personnelles, étant précisé qu'un compte FTP est un ensemble d'éléments d'identification associés à un Client lui permettant l'accès au service d'hébergement.

Le service téléphonique n'est accessible que pour les abonnés du service Internet et permet de téléphoner et de recevoir des appels de toute destination. Il offre toutes les fonctionnalités nécessaires à une utilisation courante, sauf certains numéros spéciaux.

## 4. CONDITIONS PRÉALABLES A LA FOURNITURE DES SERVICES

Le kit de connexion du Client doit être installé dans une des Zones de couverture du Service Internet.

Préalablement à la souscription aux Services, le Client devra s'assurer qu'il dispose :

- d'un ordinateur de type PC sous système d'exploitation Windows 98SE, Millennium, 2000, XP ou Vista ou de type Macintosh sous système d'exploitation Mac OS 8.5, 8.6, 9.0, 9.1, 9.2, X10.1 ou X10.2,
- d'un processeur de type Pentium ou comparable,
- d'une carte réseau Ethernet équipée d'un connecteur RJ 45,
- d'un lecteur de CD-Rom,

WizeO ne pourra être tenu pour responsable d'un mauvais niveau de réception en mode Wifi à l'intérieur ou à l'extérieur d'une habitation.

Pour recevoir le Service Haut Débit Sans Fil et la téléphonie :

L'éligibilité d'un abonné est validée par une étude topographique préalable sur la Zone de couverture. WizeO se réserve le droit de refuser l'éligibilité d'un abon-

nement en fonction de la configuration de son réseau sur la Zone de couverture et en informera le client par courrier et annulera sans frais sa souscription.

- en ce qui concerne le service téléphonique, l'abonné doit être en possession du modem spécifique à ce service qui lui sera loué ou qu'il pourra acheter à WizeO. Ce modem fonctionne avec tous les appareils téléphoniques actuels sauf spécification du constructeur dont le client devra informer WizeO.

WizeO n'est aucunement responsable des délais d'installation et d'activation.

## 5. MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX SERVICES

La souscription aux Services s'effectue selon l'offre commerciale choisie par le Client, auprès de WizeO par courrier.

Le contrat d'abonnement sera transmis par courrier ou par email en appelant le Service Client WizeO. Le Client renseigne la fourniture d'abonnement en totalité. La souscription au Service suppose que le Client a eu connaissance et expressément accepté ("que j'accepte") les présentes Conditions de souscription en le signant dans les trois cases prévues à cet effet.

Dans tous les cas, le Client doit adresser par courrier au Service Abonnements WizeO (au 129 rue du Maréchal Joffre - 92700 Colombes) le contrat d'abonnement ainsi que l'autorisation de prélèvement automatique dûment remplis et signés, et accompagnés de l'original d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou relevé d'identité postal (RIP) ou relevé d'identité caisse d'épargne (RICE).

Une fois le dossier complet et complet reçu par WizeO et sous réserve du respect par le Client des conditions préalables à la fourniture des Services définies à l'article 4, WizeO activera définitivement le Forfait du ou des Services choisis par le Client dès que ce dernier sera relié au réseau de WizeO.

Le Client recevra un e-mail ou un courrier de bienvenue incluant ses Identifiants.

En cas de souscription, le Client dispose, conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la Consommation, d'un délai de sept jours francs à compter de la date de signature de la souscription l'acceptation de l'offre pour exercer son droit de rétractation en adressant au Service Abonnements WizeO un courrier recommandé avec avis de réception faisant état de l'exercice par le Client de son droit de rétractation. Cependant, dans l'hypothèse où le Client utiliserait le Service dès avant l'expiration du délai de sept jours précité, il ne pourrait plus exercer le droit de rétractation dont il bénéficierait et ce, conformément aux dispositions prévues par l'article L.121-20-2 du Code de la Consommation.

En cas de souscription par démarchage à domicile, le Client, personne physique, dispose d'un délai de sept (7) jours pour exercer son droit de rétractation conformément aux dispositions de l'article L.121-25 du Code de la consommation. Conformément aux articles L.121-23 et suivants du Code de la consommation, les opérations visées à l'article L.121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes :

- 1° Nom du fournisseur et du démarcheur ;
- 2° Adresse du fournisseur ;
- 3° Adresse du lieu de conclusion du contrat ;
- 4° Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés ;
- 5° Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services ;
- 6° Prix global à payer et modalités de paiement ; en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article L.313-1 ;
- 7° Faculté de renonciation prévue à l'article L.121-25, ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et, de façon apparente, le texte intégral des articles L.121-23, L.121-24, L.121-25 et L.121-26.

Le contrat visé à l'article L.121-23 doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article L.121-25. Un décret en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. Ce contrat ne peut comporter aucune clause attributive de compétence. Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main même du Client.

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le Client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche, ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L.121-27.

Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L.121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du Client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit. En outre, les engagements ou ordres de paiement ne doivent pas être exécutés avant l'expiration du délai prévu à l'article L.121-25, et doivent être retournés au Client dans les quinze jours qui suivent sa rétractation.

Par la souscription aux Services Très Haut Débit Sans Fil, le Client donne mandat à WizeO pour effectuer, en son nom et pour son compte, toutes les opérations nécessaires à la fourniture des Services. Le Client sera alors tenu envers WizeO des "droits et obligations du Client" disponibles sur le Site [www.wizeo.com](http://www.wizeo.com) et qu'il déclare accepter sans réserve.

Le transfert de responsabilité du kit de connexion et du modem téléphonique est réalisé à la charge du Client après son installation.

L'installation du kit de connexion et du modem téléphonique Client configurés est effectué par le client ou un installateur, sous leur entière responsabilité.

## 6. ACCÈS AUX SERVICES

Les Services sont accessibles au Client 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à compter de la réception par le Client de ses Identifiants et de l'installation conforme du kit de connexion, du modem téléphonique et de ses installations techniques, sauf cas de force majeure ou saturation du réseau.

Néanmoins, WizeO se réserve le droit d'interrompre de façon exceptionnelle les Services pour effectuer des travaux de maintenance et/ou d'amélioration de son réseau. De telles interruptions ne donnent lieu à aucune indemnisation au profit du Client.

De son côté, le Client est seul responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de ses équipements informatiques, du kit de connexion, du modem téléphonique nécessaires pour accéder aux Services. En aucun cas

WizeO ne sera tenue responsable si les Services s'avèrent incompatibles ou présentent des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations ou systèmes d'exploitation installés sur l'ordinateur du Client ou du fait de certaines configurations de leur matériel téléphonique.

De même, WizeO ne saurait être tenue responsable des détériorations et/ou interruptions des Services résultant des opérations effectuées par le Client dans le cadre de sa connexion aux Services.

La connexion au Service Haut Débit Sans Fil est subordonnée à la possibilité pour WizeO d'identifier le Client. Ce dernier s'engage en conséquence à permettre, à tout moment, à WizeO d'identifier son numéro d'identification et à ne rien faire qui puisse empêcher cette identification lors de chaque connexion. Ce numéro d'identification communiqué par WizeO au client lors de son activation au Service, étant conservé par WizeO, dans l'hypothèse d'une connexion ou d'une tentative de connexion ne correspondant pas à ce numéro Client ou ne permettant pas d'identifier ce numéro, WizeO refusera automatiquement tout accès au Service. Dans tous les cas, la connexion au Service est subordonnée à l'utilisation par le Client de ses Identifiants.

Ces Identifiants peuvent être modifiés par WizeO à tout moment au cours du Contrat de Service par envoi d'un courrier au Client.

Les Identifiants du Client sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage par conséquent à en assurer la sécurité, à en préserver la confidentialité et, en particulier, à ne pas les communiquer à des tiers.

Il est seul responsable de l'utilisation faite de ses Identifiants, quel que soit l'utilisateur, et des conséquences qui en résultent. Toute connexion ou opération effectuée à partir des Identifiants du Client sera réputée avoir été effectuée par ce dernier.

Le Client doit informer WizeO, immédiatement, de toute perte, détournement ou utilisation non autorisée de ses Identifiants. WizeO ayant alors la possibilité de bloquer l'accès au Service ou de donner de nouveaux Identifiants.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée des Identifiants du Client, la responsabilité du Client ne sera dérogée à l'égard de WizeO qu'à compter d'un délai d'un jour ouvrable après la réception par le Service Client de WizeO de la lettre recommandée avec avis de réception du Client l'informant de la perte, du détournement ou de l'utilisation non autorisée.

Après réception de la lettre recommandée mentionnée ci-dessus, WizeO adressera de nouveaux Identifiants au Client.

Le Client devra fournir ses Identifiants lors de toute relation ou correspondance avec WizeO.

## 7. UTILISATION DES SERVICES

Le Client s'engage :

- à respecter les termes et conditions des licences d'utilisation de tout logiciel utilisé dans le cadre des Services et, en particulier, ceux joints au kit de connexion et au modem téléphonique fourni par WizeO.

- à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers auxquels il aura accès du fait de l'utilisation du Service, et à obtenir des tiers, titulaires de droits sur les œuvres (textes, images, vidéos, sons ou tout autre élément protégé) qu'il pourrait utiliser et, en particulier, inclure dans ses pages personnelles, les autorisations préalables et concession de droits, de portée internationale, nécessaires.

- à respecter les codes de conduite, usages et règles de comportement qui sont diffusés sur les sites Web et/ou les galeries marchandes, ainsi que les notices et avertissements mentionnés par WizeO.

- à ne pas interférer avec la jouissance des Services par d'autres utilisateurs, à ne pas accéder ou tenter d'accéder de manière illicite à d'autres réseaux ou systèmes informatiques connectés aux Services, à ne pas utiliser les Services pour propager des virus, cheval de Troie ou autres programmes destinés à nuire, à ne pas pratiquer d'actes, sous quelque forme que ce soit, de piratage informatique.

- à respecter l'ensemble des réglementations en vigueur ou à venir concernant l'utilisation du Web.

- à respecter une utilisation normale des services. En effet, afin de préserver la qualité de ses services, WizeO se réserve le droit de faire baisser la priorité des protocoles à utilisation non professionnelle, comme par exemple les protocoles de Peer-to-Peer (Kazaa, WinMX, etc.).

WizeO n'exerce pas de contrôle a priori sur les pages personnelles, courriers électroniques ou toute donnée échangée par le Client par le biais de ses Services et n'assume aucune responsabilité quant à leur contenu.

Le Client est seul responsable des informations stockées sur ses pages personnelles et/ou contenues dans ses courriers électroniques.

Il est rappelé au Client que si ses pages personnelles permettent la saisie d'informations nominatives, la constitution d'un fichier automatisé contenant de telles données est soumise à une déclaration à la CNIL en application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 qu'il lui appartient d'effectuer. Le Client est informé que tout élément constituant ses pages personnelles encourt le risque d'être copié par les tiers utilisateurs de l'Internet.

Le Client s'engage également à ne jamais utiliser les Services à des fins frauduleuses telles que notamment piratage, intrusion dans des systèmes informatisés ou de "hacking". De manière plus générale, le Client s'interdit de procéder à tous agissements qui pourraient être contraire à une disposition réprimée civilement ou pénalement.

Le Client s'engage expressément à ne pas utiliser le Service à des fins illégales et notamment d'une manière :

- qui contrevienne à l'ordre public et aux bonnes moeurs, notamment par l'inclusion d'éléments tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive ou limitative, des éléments à caractère pornographique, de proxénétisme ou de pédophilie, ou encore à caractère violent, le contenu étant susceptible d'être vu par des mineurs ; et/ou

- qui contrevienne aux intérêts légitimes des tiers ou de WizeO, et notamment par voie d'insulte ou de diffamation, ou qui porte atteinte à la vie privée d'autrui ou aux droits de la personnalité, ainsi qu'aux droits patrimoniaux ou extrapatrimoniaux de tiers ou de WizeO, en particulier aux droits des auteurs sur leurs œuvres ou aux titulaires de droits de propriété intellectuelle par la saisie d'actes de contrefaçon, y compris dans le cadre d'adresse URL qu'il utiliserait ; et/ou

- qui revête le caractère d'appel au meurtre, d'incitation à la haine raciale ou de négation des crimes contre l'humanité ; et/ou

- qui permette, via la création de liens hypertexte vers des sites ou des pages de tiers, d'enfreindre tout ou partie des dispositions qui précèdent ou, plus généralement, les dispositions de la loi française.

# Conditions générales de souscription des particuliers aux services WizeO (au 30/09/08)

Le Client est seul responsable du contenu des services qu'il pourrait consulter par le biais du Service. WizeO n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'assure aucun contrôle, sous quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire des Services.

Le Client reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau Internet et, en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ainsi que de la possibilité d'interruptions, lenteurs et inaccessibilités au réseau Internet ou à certains services ou contenus et, en particulier, du fait que les transmissions de données peuvent être saturées à certains moments de la journée, faits dont WizeO ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

Le Client s'interdit d'utiliser les Services en vue de la diffusion de courrier électronique à des fins publicitaires ou promotionnelles, ainsi que l'envoi en masse de courriers électroniques non sollicités. Il en va de même en ce qui concerne la revente ou la commercialisation des Services.

Le Client reconnaît que, du fait de la nature du réseau Internet, les données circulant sur ce réseau ne sont pas protégées contre toute forme d'intrusion y compris par voie de piratage. Dès lors, le Client reconnaît avoir été averti que WizeO ne peut en aucun cas assurer la confidentialité de quelque information que ce soit qui soit transmise sur Internet et qu'il appartient au Client de mettre en œuvre les modalités nécessaires afin de préserver la confidentialité des informations qu'il transmettrait sur le réseau Internet.

Par ailleurs, le Client devra également assurer la protection des données et/ou logiciels stockés sur son ordinateur à partir duquel il bénéficie des Services contre toute forme de contamination par des virus et/ou de tentative d'intrusion par piratage, WizeO ne pouvant en aucun cas en être tenue pour responsable. En tout état de cause, les transmissions effectuées sur Internet le sont aux seuls risques et périls du Client.

Le contenu des pages personnelles du Client devront respecter les stipulations de la loi du 1<sup>er</sup> Août 2000 ou toute loi ultérieure qui viendrait la compléter ou la remplacer.

Plus généralement, le Client s'engage à respecter en permanence toutes les obligations, présentes ou à venir, mises à sa charge par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de son utilisation des Services.

## 8. SUPPORT CLIENT

Lorsque prévu aux présentes Conditions de souscription et en cas de difficulté d'ordre technique en cours d'utilisation des Services, et/ou du fonctionnement du kit de connexion ou du modem téléphonique dans le cadre du Service Haut Débit Sans Fil, le Client peut contacter le Service Client de WizeO par téléphone ou par courrier électronique. Le Service Client fera ses meilleurs efforts pour assister le Client dans la résolution de ses difficultés. Les coordonnées du service client sont indiquées notamment dans le courrier de bienvenue.

Lorsque prévu aux présentes Conditions de souscription et pour toute question d'ordre administratif ou commercial, le Client peut également joindre le Service Client WizeO par téléphone, par courrier électronique ou par courrier à l'adresse suivante : WizeO - Service Clients - 129, rue du Maréchal Joffre - 92700 Colombes.

## 9. IDENTIFICATION DU CLIENT

Le Client est tenu de prévenir WizeO, immédiatement par tous moyens puis de confirmer par lettre, dans un délai d'une semaine, de tout changement de domicile, de coordonnées bancaires et de matériel.

Au cas où ces modifications rendraient la fourniture du Service impossible, WizeO en informera le Client par écrit et le Contrat des Services sera résilié dans les conditions de l'article 14.1 ci-après.

En cas de déménagement, le Client devra prévenir WizeO par courrier. WizeO effectuera dans les meilleurs délais les modifications nécessaires à l'utilisation des Services par le Client à son nouveau domicile si ce dernier est toujours éligible. Dans ce cas, l'installation, la désinstallation et la configuration du kit de connexion et du modem téléphonique Client sera effectué par le client ou un installateur à la charge du Client. WizeO informera le Client de l'activation du Service à son nouveau domicile par tout moyen.

WizeO ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences d'une modification d'un élément ci-dessus qui ne lui aurait pas été notifié.

Si le Client déménage :

- d'une Zone de couverture du Service vers une zone non couverte par le Service, le Contrat de Service est résilié, sans frais de fermeture d'accès, mais le client aura en charge les frais de désinstallation et devra restituer l'ensemble des matériels composé par le kit de connexion complet et le modem téléphonique, en parfait état de fonctionnement. Dans le cas contraire, le client accepte expressément par les présentes de supporter le coût de réparation ou de remplacement de ces derniers.

- dans une zone incluse dans la même Zone de couverture que celle dont il bénéficiait auparavant son Contrat de Service sera poursuivi à sa nouvelle adresse dans les mêmes conditions.

Toute résiliation de son Contrat de Service par le Client dans le cadre du présent article sera assimilée à une résiliation au titre de l'article 14.2.1 ci-après.

## 10. EVOLUTION

Le Client accepte toute évolution technique et/ou technologique susceptible d'améliorer la qualité des Services et respectera toutes prescriptions données par WizeO concernant ces évolutions. Ces évolutions techniques et/ou technologiques pourront, notamment, se traduire par la demande par WizeO au Client d'effectuer des modifications ou mises à jour du kit de connexion, du modem téléphonique ou de ses équipements et logiciels. A défaut, WizeO ne garantit plus la fourniture du Service.

Par ailleurs, WizeO pourra être amenée à modifier les présentes Conditions de souscription. Par conséquent, les Conditions de souscription présentes sur le Site www.wizeo.com prévaudront sur les Conditions d'inscription imprimées. Le Client devra donc se tenir informé des modifications du Service par une consultation régulière du Site www.wizeo.com. A défaut de résiliation de sa part du Contrat de Service par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Service Client de wizeo.com, il sera réputé avoir accepté ces modifications.

## 11 CONDITIONS FINANCIERES

11.1 Les prix des Services sont définis dans la documentation commerciale de WizeO remise au Client au moment de l'inscription aux Services par le Client. Il est à préciser que le coût de l'installation de base ne prend pas en compte les suppléments éventuels liés aux particularités du lieu d'installation du kit de connexion et du modem téléphonique.

WizeO peut modifier les prix des Services à tout moment et s'engage, en cas de hausse des prix, à en informer préalablement le Client. A défaut pour ce dernier de résilier le Contrat de Service par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Service Client de WizeO dans un délai de quinze (15) jours de l'information, il sera réputé accepter les nouveaux tarifs. En cas de résiliation du Contrat de Service par le Client, les précédents tarifs continueront à s'appliquer jusqu'à la date d'effet de la résiliation conformément à l'article 14.2.1 ci-dessous. Il est entendu que le montant prévu en contrepartie des Services dans les conditions commerciales ne comprend pas le prix des services ou offres, émanant de

WizeO ou non, auxquels le Client pourrait souhaiter souscrire par ailleurs et dont les conditions tarifaires spécifiques lui seront communiquées au cas par cas par l'auteur, l'éditeur ou le vendeur.

Il est à préciser que WizeO se réserve le droit de modifier les prix en cas de variation ou de nouvelle taxe sans pour cela que le client puisse l'invoquer comme motif de résiliation.

La non utilisation d'un service (téléphone, wizeobox, etc.) prévu dans le contrat et demandé par le client ne pourra en aucun cas prétendre à une réduction tarifaire de la prestation.

La non utilisation des matériels désignés comme indispensables ne pourra également pas faire l'objet d'une remise tarifaire.

11.2 Les sommes dues par le Client à WizeO au titre du Contrat de Service font l'objet de factures, papier ou électroniques disponibles sur le site de WizeO. La première facture sera disponible pour le Client dans le mois d'activation de la connexion au Réseau, et inclura les frais d'accès.

Dans tous les cas, les sommes dues par le Client à WizeO :

- au titre des frais d'accès, feront l'objet d'un encaissement du chèque remis à la commande

- au titre du Contrat de Service, feront l'objet d'un paiement par prélèvement automatique mensuel sur son compte.

Toute activation effectuée au cours du mois M sera prélevée le 20 du mois suivant soit M + 1.

Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées. Tout impayé, d'une facture à son échéance entraînera de plein droit l'application des frais financiers supportés par WizeO au client augmentés si nécessaire des frais de recouvrement que WizeO aura supportés.

11.3 Lors de l'inscription aux Services, en cas d'incident ou de retard de paiement, WizeO se réserve le droit, sans préjudice des autres recours dont elle dispose, de demander au Client une avance sur consommation d'un montant défini par WizeO. Les sommes ainsi versées ne porteront pas intérêt.

- Avance sur consommation

Les sommes dues par le Client au titre de chaque facture seront déduites des sommes versées au titre de l'avance sur consommation jusqu'à compensation totale.

Le Client procédera au versement d'une nouvelle avance sur consommation dès lors que le montant de l'avance en cours est inférieur à la dernière facture émise.

En cas de non application par le client des conditions mises en oeuvre ci-dessus, la fourniture des services pourra être suspendue jusqu'au versement des sommes dues.

## 12. RESPONSABILITE DE WIZEO

Au titre de son obligation de moyens, WizeO s'engage à mettre en œuvre les moyens raisonnables nécessaires afin d'assurer au mieux l'accès du Client aux Services. A ce titre, la responsabilité de WizeO est limitée à la seule fourniture des Services dans les conditions des présentes Conditions de souscription.

WizeO n'est pas responsable des actes et/ou des faits qui lui sont extérieurs et notamment des services et/ou des contenus proposés par des tiers et accessibles via les Services.

WizeO n'est pas responsable des dommages pouvant résulter de la perte, disparition ou altération de données. Il appartient au Client de faire des sauvegardes régulières sur son matériel de toute donnée et/ou contenu qu'il souhaite conserver. En cas de défaillance présumée du matériel mis à la disposition du client par WizeO, les frais de retour de ce matériel sont à la charge du client.

La seule garantie donnée par WizeO pour le kit de connexion et le modem téléphonique est celle consentie par les constructeurs des différents éléments constituant ces éléments.

WizeO rappelle qu'elle demeure étrangère aux relations que le Client pourra nouer, au travers de l'utilisation des Services, avec tous tiers dans le cadre d'opérations de toute nature et notamment commerciales, ces dernières ne concernant exclusivement que le Client et le tiers concerné. En conséquence, WizeO ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait de telles relations.

De même, WizeO ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client du fait de l'usage des Services ou de tout autre service accessible via le réseau Internet, sauf en cas de faute de WizeO dans l'exécution du Contrat de Service.

La responsabilité de WizeO ne saurait être engagée, notamment, dans les cas suivants :

- utilisation anormale des Services par le Client ;

- utilisation des Services par une personne non autorisée ;

- force majeure ou faits indépendants de sa volonté et, notamment, interruption des Services résultant de la défaillance du réseau du fournisseur satelliteur ou autre ;

- communication d'éléments en sa possession sur toute demande faite, par réquisitions judiciaires, par les autorités judiciaires, policières ou administratives ;

- saturation des moyens de stockage d'informations mis à la disposition du Client ;

- défaillances du réseau Internet ou toute situation relative à la qualité de transmission, temps ou restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs connectés. Dans les seuls cas où WizeO aura commis une faute prouvée par le Client dans l'exécution du Contrat de Service, WizeO réparera les dommages matériels directs causés au Client dans la limite d'une somme équivalente aux montants payés par le Client à WizeO au titre du Contrat de Service pour les trois derniers mois précédant la survenance de l'événement ayant entraîné ledit dommage.

Tout préjudice indirect ou immatériel, subi dans le cadre de l'utilisation des Services, tel que notamment perte de clientèle, perte de chance et/ou de profit, de chiffre d'affaires et plus généralement toute autre perte ou dommage, quel qu'en soit la nature, ne pourra donner lieu à aucune compensation, notamment financière, de la part de WizeO.

## 13. ENTREE EN VIGUEUR - DUREE

Le Contrat de Service est conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction à sa date anniversaire et est résiliable :

- par WizeO, moyennant un préavis d'un (1) mois, à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

- par le Client dans les conditions de l'article 14.2., moyennant un préavis d'un (1) mois.

## 14 SUSPENSION – RESILIATION

### 14.1 Par WizeO

En plus des cas prévus aux présentes Conditions de souscription, le Contrat de Service pourra être suspendu ou résilié de plein droit par WizeO à tout moment, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité, dans les conditions suivantes.

WizeO se réserve le droit de ne pas activer, restreindre ou suspendre l'accès aux Services en cas de non réception du bulletin de souscription, d'absence de régularisation d'un dossier incomplet, de dépassement de l'encours ou de l'avance sur consommation visés à l'article 11 ou d'incident ou de retard de paiement non régularisé par le Client quinze (15) jours après l'envoi, par WizeO d'une mise en demeure à cet effet.

WizeO se réserve le droit de ne pas activer, de suspendre ou résilier l'accès au Service avec un préavis de quinze (15) jours en cas de perturbation du réseau de

WizeO par un équipement ou logiciel du Client, utilisation à des fins impropres, illicites, illégales, en violation des droits d'un tiers ou frauduleuse du Service ou violation d'une des clauses des présentes Conditions d'Inscription et, en particulier, d'une disposition de l'article 7, une telle violation pouvant être constatée par WizeO ou lui être notifiée par un tiers.

En outre, le Contrat de Service peut être résilié de plein droit par WizeO avec un préavis de quinze (15) jours en cas de fausse déclaration du Client ou de retrait ou suspension de l'autorisation accordée par l'Autorité compétente des Télécommunications à WizeO.

WizeO pourra résilier le Contrat de Service lorsqu'une cause de suspension n'a pas disparu dans un délai de quinze (15) jours.

### 14.2 Par le Client

14.2.1 Après la première période du contrat de Service, le Client pourra résilier de plein droit le Contrat à tout moment moyennant l'envoi, par lettre recommandée avec avis de réception, d'une lettre de résiliation. Si la lettre de résiliation est reçue par WizeO au moins un mois avant la fin de la période de facturation en cours, la résiliation prendra effet à l'expiration de ladite période de facturation augmentée du préavis. A défaut, la résiliation prendra effet à l'expiration de la période de facturation suivante qui sera due en entier.

14.2.2 En cas de manquement par WizeO à ses obligations, le Client pourra résilier de plein droit le Contrat de Service moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception avec un préavis de un (1) mois.

### 14.3 Conséquences d'une suspension ou d'une résiliation

La suspension ou la résiliation des Services entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client. Sauf en cas de résiliation pour faute de WizeO, ou pour des motifs légitimes invoqués et justifiés par les documents faisant état par le Client tels que, et limités au, surendettement, chômage, hospitalisation d'urgence, changement de domicile, les sommes déjà versées demeurent acquises à WizeO et aucun remboursement ne sera effectué. Dans tous les cas, le client devra retourner à ses frais l'ensemble du kit de connexion internet et téléphone (en parfait état et de préférence dans son emballage d'origine). Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la facturation du matériel visé précédemment à sa valeur d'achat.

Dans tous les cas, WizeO pourra, à la date de résiliation du Contrat de Service, supprimer toutes les adresses de courriers électroniques stockés sur son serveur y compris les courriers électroniques, ainsi que les pages personnelles du Client.

## 15. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies par WizeO dans le cadre de l'inscription du Client aux Services et en cours d'exécution du Contrat de Service bénéficient de la protection de la loi "informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978. Ces informations peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de WizeO. Les modalités d'exercice de ce droit sont précisées sur les pages correspondantes du Site www.wizeo.com. WizeO se réserve le droit, sauf avis contraire du Client, de communiquer lesdites informations à tout institut de sondage ainsi qu'à l'organisme en charge de la gestion de l'annuaire universel ainsi qu'à sa maison mère et ses filiales. WizeO précise que, pour chaque appel du Client aux Services Client de WizeO, le Client sera identifié par le Service Client et les informations fournies par le Client à cette occasion pourront être stockées par WizeO. WizeO se réserve le droit, sauf en cas de notification contraire expresse du Client, d'utiliser les informations relatives au Client et, en particulier, les informations issues de sa facturation, pour proposer au Client des offres analogues aux Services. Enfin, par la souscription aux Services, le Client autorise expressément WizeO à utiliser les informations relatives au Client et, en particulier, les informations issues de sa facturation, à des fins de prospection commerciale.

## 16. COOPERATION AVEC LES AUTORITES PUBLIQUES

WizeO coopérera, conformément à la loi, avec les autorités qui effectueraient des vérifications en relation avec des contenus et/ou services accessibles via le réseau Internet ou avec des activités illégales exercées par un quelconque utilisateur d'Internet.

## 17. CESSION

Le Service est souscrit par le Client à titre strictement personnel et le Contrat de Service ne pourra en aucun cas être cédé, totalement ou partiellement, par le Client.

Le Contrat de Service et toutes ses stipulations lieront les parties aux présentes, leurs successeurs en droit et cessionnaires autorisés, en particulier en cas de changement de contrôle ou de fusion d'une partie, soit par absorption du fait d'une société tierce, soit par création d'une société nouvelle, comme en cas de scission, d'apport partiel d'actifs ou autres opérations de concentration et de restructuration, et seront au seul bénéfice de ceux-ci.

WizeO pourra librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter ou encore aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu du Contrat de Service.

## 18. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les Contrats de Service sont régis par la loi française.

Tout différend né à l'occasion de l'interprétation, de la conclusion ou de l'exécution du Contrat de Service est soumis au Tribunal de Nanterre.

## 19. FORCE MAJEURE

Les Parties ne seront pas responsables de dommages, de retards, d'une non-exécution ou d'une exécution partielle résultant d'une cause en dehors de leur contrôle et/ou pouvant être interprétés par un tribunal français comme un cas de force majeure (soit un "Cas de Force Majeure"). Les Parties conviennent qu'un Cas de Force Majeure inclura notamment : les intempéries, actes ou omissions d'une autorité publique, y compris les modifications de toute réglementation applicable aux Services, accès limités par un gestionnaire de domaine, agitations, insurrections et actes d'une nature similaire, guerres déclarées ou non, grèves, sabotages, vols, vandalismes, explosions, incendies, foudre, catastrophes naturelles, actes de tiers, défaillance des fournisseurs d'énergie, défaillances ou contraintes de l'opérateur de boucle locale ou de fournisseurs d'accès ; perturbations atmosphériques ou extra-atmosphériques (tempêtes, orage, cyclone, ouragan ou floucles solaires, météorites, etc.), les conjonctions solaires causant des arrêts de stations terrestres, des brouillages, interférences ou altérations de la qualité des signaux ayant une origine inconnue. Les obligations de la Partie victime du Cas de Force Majeure seront suspendues sans qu'elle n'encoure de responsabilité, quelle qu'elle soit. Si un Cas de Force Majeure empêche l'une des Parties d'exécuter une obligation essentielle au titre d'un Contrat de Service pendant une période de plus de quatre vingt dix (90) jours consécutifs, chacune des Parties pourra résilier de plein droit ledit Contrat de Service, par lettre recommandée avec avis de réception, sans indemnité pour l'un ou l'autre Partie. Par dérogation à l'Article 14, la résiliation interviendra à la date de réception de la lettre recommandée.